



Consignes pour l'accueil des étudiants à la rentrée 2020

Compte tenu de la situation sanitaire, l'UCO Laval aborde la rentrée en tenant compte de deux principes directeurs: le premier est celui d'assurer la sécurité sanitaire de chacun; le deuxième est celui du maintien de la qualité de notre offre de formation.

Règles générales :

- Le port du masque est obligatoire pour tous dans les bâtiments ainsi que dans les espaces extérieurs du campus à partir de lundi 31 août 2020 à 8h.
- Les étudiants doivent se munir de leurs propres masques.
- Le respect des gestes barrières doit être observé : lavage régulier des mains, distanciation physique quand cela est possible, interdiction des poignées de main ou des bises pour se saluer. Du gel hydroalcoolique sera mis en place en différents points du campus.

Dans les salles, des affiches seront apposées rappelant les règles à respecter :

- dans les salles informatiques, les étudiants devront désinfecter leur poste de travail après utilisation, avec le matériel mis à disposition
- dans l'amphithéâtre, la condamnation d'un siège sur 2 est obligatoire quand la taille du groupe d'étudiants le permet.
- dans toutes les salles, il est nécessaire d'aérer régulièrement (a minima pendant les pauses ou entre 2 cours). Cependant les fenêtres doivent être refermées après le dernier cours.

Autres espaces :

- La bibliothèque reste accessible aux étudiants, munis de leur masque. Cependant la capacité des box de travail sera limitée.
- L'Open café est ouvert. Mais le nombre de places en intérieur est limité. Les étudiants et personnels sont invités à manger à l'extérieur des bâtiments.
- Dans la zone fumeur, la distanciation d'un mètre est obligatoire. Si cela n'est pas respecté, des restrictions pourront être décidées.

L'accès aux salles de cours, en particulier aux salles informatiques, en dehors des heures de cours, sera limité par une jauge, propre à chaque salle.

En cas de suspicion de contamination ou si un étudiant est cas contact, il lui est demandé de prévenir l'établissement et de suivre les consignes de l'ARS : "je m'isole, je me fais tester, je surveille ma santé". https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_personne_contact.pdf

Ce protocole est amené à évoluer en fonction des consignes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'évolution de la situation sanitaire.